



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 8 Juin 2021

CO 257 DE

Nombre de Conseillers

En exercice : ..95

Présents : .68

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, PERRARD Laurent, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, CASTELLA Damien, PERRIN François, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, GAGNEUR Raphaël, DE BRISIS Jean, BARBE Daniel, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, BENETRUY Sylvain, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, ROMANET Claude, BEAUPOIL Jean Luc, TRONCHET Guy, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, RIGOLET Serge, SUSSOT Florence, DORBON Henri, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIONNET André à TRONCHET Guy, LECOQ Yves à POULET Gilles, PETIGNY Loïc à BRIOT GAIDIOZ Cécile, DECOTE Yves à LETONDOR Jean Luc, BERTHELIER Roland à GIRARD Colette, VILLALONGA Patrice à LAUBIER Bernard, ROBERT Bruno à SUSSOT Florence, GAVAT Alain pourvoir à ROMANET Claude, CATHENOZ Catherine à BERTHOD BLANC Aurélien, BAHL Catherine à SEIGLE FERRAND Antoine, BERNARD René à ROMANET Claude, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants : ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile, LANIESSE Michel à GRINI Guillaume, CARDOT Audrey à CHAUVIN Roger, BUYS Nelly à BARBE Daniel,

Etaient Excusés : RENAUD Jean Marie, GROS Roger, MONTEVECCHIO Patrick,

Etaient absents : VIENNET Rémy, HENARD Stéphane, BRENIAUX Denis, RIGAUD Hervé, GAVAT William, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mikaël,

Secrétaire de séance : Claude ROMANET

Convocation faite le : 28 Mai 2021

Objet : Restauration de la mare d'Ivory – Mesnay

La mare d'Ivory-Mesnay s'étend de part et d'autre de la limite entre la commune d'Ivory et la commune de Mesnay. Elle se situe également à moins de 100 m de la commune de Pretin.

À la demande des acteurs locaux, un diagnostic de la mare a été réalisée par la fédération départementale des chasseurs en 2018. Celui-ci a confirmé l'opportunité de réaliser des travaux de restauration de la mare. En effet, le processus naturel d'atterrissement lié au développement de la végétation et à l'accumulation de la matière organique atteint aujourd'hui un niveau tel qu'il réduit l'intérêt de la mare pour la faune et la flore inféodées à ce type d'habitat et menace à termes son existence.

Sensibilisées à ce sujet, les ACCAs de Mesnay et de Pretin et l'AICAF de Chauvigny - Ivory, ainsi que les communes de Mesnay et Ivory souhaitent que des travaux de restauration soient réalisés.

La communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur du Jura, au titre de sa compétence « Biodiversité », ainsi que le Syndicat Mixte Doubs Loue, au titre de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) ont accepté d'accompagner les acteurs locaux dans ce projet.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 Juin 2021
CO 257 DE (SUITE)

Page 2/3

Objet : Restauration de la mare d'Ivory – Mesnay

Après concertation avec l'ensemble des parties prenantes, il a été décidé que le Syndicat Mixte Doubs Loue assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération au titre de la compétence GEMAPI eu égard d'une part aux compétences techniques et administratives mobilisables et d'autre part aux capacités financières de l'établissement (portage financier de l'opération, avance de trésorerie). Le montage financier retenu comprend ainsi une participation de l'ensemble des parties à l'opération (remboursement d'une quote-part au SMDL à la réception des travaux).

Objectifs

Il s'agit de ralentir les processus d'envasement et de comblement de la mare. Les principales opérations sont l'ouverture du milieu et le curage de la mare.

• Ouverture du milieu

- **Coupe des ligneux** : cette opération consiste à faire des trouées en abattant des arbres sur une largeur de 4 mètres autour de la mare et en extrayant les arbres et arbustes colonisant l'intérieur de la mare.
- **Débroussaillage des ronciers et des arbustes sur le pourtour de la mare.**

La période d'intervention prévisionnelle se situe entre le 1er septembre et le 15 mars.

- **Curage et reprofilage de la mare** : La matière organique et la vase sont retirées sur les deux tiers de la mare (600m²). Cette opération permettra également de reprofiler les berges en pente douce et de recréer une forme irrégulière de la mare. Les boues seront exportées, mises en dépôt dans un pré et laissées à disposition des exploitants agricoles. La partie non valorisable sera laissée sur place et étendue le long du talus qui entoure la mare. Le curage est à prévoir à la période de basses eaux ou d'assec entre septembre et novembre.

- **Faucardage de la phragmitaie** : La phragmitaie pourra être enlever jusqu'aux 2/3 de sa surface lors du curage ou en amont, lors de la période des plus basses eaux (favoriser la période d'assec pour le faucardage).

Si le faucardage est réalisé en amont, il doit être réalisé entre le 1er septembre et le 15 Mars.

Réalisation et budget

Le **SMDL** s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et les travaux de restauration, conformément à la répartition exposée ci-après.

Les **communes d'Ivory et de Mesnay** s'engagent à assurer le maintien en bon état de la mare à la suite des travaux de restauration et d'en réaliser l'entretien conformément aux bonnes pratiques de gestion visant la préservation de la biodiversité.



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 Juin 2021
CO 257 DE (SUITE)

Page 3/3

Objet : Restauration de la mare d'Ivory – Mesnay

Le budget de l'opération de restauration (hors coupe des ligneux) a été fixé à **15 044 euros TTC**. Il se détaille ainsi :

- Travaux : 11 544 euros TTC
- Suivi des travaux : 1 000 euros TTC
- Assistance et suivi post-travaux : 2 500 euros TTC.

Plan de financement

Le **SMDL** s'engage à assurer la maîtrise d'ouvrage et les travaux de restauration,
Soit un total de 15 044 € TTC

Les financements locaux (communes et ACCA) représentent 4 500 € soit environ 30 % du bdget. Chiffre comparable à ceux de la communauté de commune

ACCA Mesnay	ACCA Pretin	Commune Mesnay	Commune Ivory	FDC 39	CCAPS	SMDL GEMA	Total
1 000€	500 €	1 500 €	1 500 €	1 000 €	4 772 €	4 772 €	15 044 €
7%	3%	10%	10%	7%	32%	32%	100%

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ ATTRIBUE 4 772 € pour la restauration de la mare de Mesnay Ivory, par le syndicat mixte Doubs Loue

2/ AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNE



Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210608-CO257DE_2021-DE